

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAL

CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION

Art.L1122-12 - Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13§1 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours avant celui de la réunion. elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art.L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le Président.

Art.L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art.L1122-24 - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le Conseil.

Il est interdit à un membre du Collège Communal de faire usage de cette faculté. Chaque point de l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération. Le Conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

Art.L1122-26§1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la proposition est rejetée.

Conformément à l'article 97 de la Loi communale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du CONSEIL COMMUNAL qui aura lieu le **lundi 05 septembre 2022 à 19h30** en la Maison communale, sise à Emptinne.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
2. **Communication - Décisions de tutelle - Information**
3. **Finances - Situation de caisse - Information**
4. **Présentation de la DINAPHI - Information**
5. **CPAS - Comptes 2021 - Décision**
6. **CPAS - Modification budgétaire n°1/2022 - Décision**
7. **Fabrique d'église de Schalfin - Compte 2021 : Décision**
8. **Fabrique d'Eglise de Scy - Budget 2023 : Décision**
9. **Fabrique d'église de Mohiville - Budget 2023 - Décision**
10. **Fabrique d'église d'Emptinne - Prorogation de délai de tutelle - Décision**
11. **Fabrique d'église de Achet - Prorogation du délai de tutelle : Décision**
12. **Désignation d'un prestataire de service d'épandage et de déneigement hivernal 2022/2023 - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision**
13. **Service déneigement (1 an, reconductible 2 fois) - Approbation des conditions et mode de passation - Décision**
14. **Fourniture de sel de déneigement (1an, reconductible 2 fois) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision**
15. **Fourniture de matériel sanitaires et chauffage pour les bâtiments de la Commune, CPAS et RCA (stock - 1 an) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision**
16. **Consultance en matière de dispense de versement de précompte professionnel pour le travail en équipe - travaux immobiliers - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision**
17. **PIC 2022/2024 - Choix de l'application de l'exception « In House » et approbation des conditions du marché - Demande de convention d'étude à l'INASEP - Rue du Trou Maroît à Hamois - Décision**
18. **Adhésion à la centrale d'achat ENERGIE de l'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE BUREAU ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR (BEP) - Décision**

CONVOCAATION AU CONSEIL COMMUNAL

19. Fourniture de matériel électrique pour les bâtiments de la Commune, CPAS et RCA (Stock - 1 an) - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
20. Désignation d'un auteur de projet - Rénovation et régularisation de l'école communale de Mohiville - Approbation des conditions et du mode de passation - Décision
21. Plan de relance pour la Wallonie "Coeur de village" - Appel à projets 2022 - Approbation du dossier de candidature - Décision
22. Plan de relance de Wallonie - Projet 143 : Constituer une réserve stratégique de terrains dans le cadre de la reconversion des friches industrielles – Appel à projets – Approbation du dossier de candidature - Décision
23. ASBL « Comité des parents de l'école communale de Natoye » - octroi de subvention en numéraire en vue de couvrir les frais de location du photocopieur - montant de 1.019,68 € – période juillet 2021– mars 2022 - Décision
24. Appel à projet Plan Cigogne +5200 - Décision
25. Parts du Foyer Cinacien - Décision
26. Approbation du projet d'acte pour l'acquisition d'un terrain rue de Frisée pour accéder à la Salle la Schallinoise - Décision
27. Vente de gré à gré du module situé à l'école de Natoye - Décision
28. Vente de gré à gré d'un terrain appartenant à la Commune de Hamois, sis rue des Carrières - Décision
29. Création de voiries dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme visant l'aménagement de la 1ère phase de l'extension du parc d'activité économique de Ciney/Hamois « Condrolys » introduite par le BEP sur un bien situé entre la N97 et la N4 – approbation - Décision
30. CCATM - Arrêté ministériel du 20 juillet 2022 approuvant la modification de la composition - Information
31. Aménagement du centre du village de Schaltin - Information
32. Examen et approbation des conditions de la vente de bois marchands du 11/10/2022 - Décision
33. Nouvelle convention Pôle territorial / PARC Ciney - Décision
34. Désignation des représentants de la Commune au sein d'organes et institutions tierces : CCA (Commission communale de l'accueil) – remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire - Décision
35. Désignation des délégués à l'assemblée générale de l' ALE - remplacement d'un délégué démissionnaire - Décision
36. Dates des Conseils communaux 1er semestre 2023 et Commissions – Information

CONVOCAATION AU CONSEIL COMMUNAL

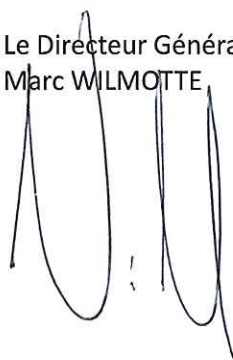
37. Mise en place d'un groupe de travail "mobilité" - Information
38. Obligation de dépôt de la liste de mandats, fonctions et professions auprès de la Cour des Comptes pour les personnes assujettis : Information
39. Population scolaire au 29/08/2022 - Information
40. Divers - Information

HUIS-CLOS

41. CCATM - Auditions
42. Annulation de la demande de congé pour prestations réduites pour convenances personnelles – Code DI 71 - Maître de CPC citoyenneté
43. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un Maître d'éducation physique - NATOYE
44. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un(e) assistant(e) à l'instituteur(trice) maternel(le) - PART-APE 4/5 temps – MOHIVILLE
45. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un(e) assistant(e) à l'instituteur(trice) maternel(le) - PART-APE 4/5 temps – NATOYE
46. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un(e) assistant(e) à l'instituteur(trice) maternel(le) - PART-APE 4/5 temps – ACHET
47. Ratification de la désignation à titre temporaire d'un(e) aide-maternelle à l'instituteur(trice) maternel(le) - PART-APE 4/5 – SCHALTIN
48. Ratification d'une autorisation de la prise d'un congé pour prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques (CODE: DI BE) - Institutrice primaire HAMOIS
49. Autorisation de la prise d'un congé pour prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques (CODE: DI BE) - Institutrice primaire HAMOIS
50. Divers - Information

Par ordonnance

Le Directeur Général,
Marc WILMOTTE



La Bourgmestre - Présidente,
Valérie WARZEE-CAVERENNE

Pierre-Henri ROLAND
Echevin délégué
CDLD L1132-4

